



Demande d'a.p.a. pour une personne dépendante

Par **jplab**, le **28/11/2011 à 16:16**

Bonjour,

On me dit de déposer une demande d'APA pour ma mère qui est dépendante. Cette allocation est-elle oui ou non récupérable sur une succession. J'entends tout et n'importe quoi à ce sujet. Merci.

Par **corimaa**, le **28/11/2011 à 17:16**

Bonsoir, non l'apa n'est pas recuperable sur la succession, sauf trop perçu
Voir article de loi <http://vosdroits.service-public.fr/F13232.xhtml>

Par **jplab**, le **28/11/2011 à 17:27**

Bonsoir je ne demande qu'a le croire, seulement j'ai de gros doutes car je l'ai lu sur des sites officiels et ça ma été confirmé la semaine dernière par un centre social. Comment l'expliquer ? Peut-être était-ce le cas pendant un temps et que ça n'a plus cours. Merci pour la réponse.

Par **corimaa**, le **28/11/2011 à 21:41**

Non, c'est l'ASPA qui est recuperable à partir de 39000 euros de l'actif net de la successsion.

Par **jplab**, le **29/11/2011** à **09:44**

Merci, c'est très clair.